

Cote du document:	EB 2008/94/R.11/Rev.1
Point de l'ordre du jour:	11 a) i)
Date:	11 septembre 2008
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République du Cameroun pour le

Projet d'appui au développement de la microfinance rurale

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quatorzième session
Rome, 10-11 septembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

Abdoul Wahab Barry

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2060
courriel: a.barry@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Carte de la zone du projet	iv
Résumé du financement	v
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	3
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	4
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	5
II. Instruments juridiques et autorité	5
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

ANEMCAM	Association nationale des établissements de microfinance du Cameroun
IMF	Institution de microfinancement

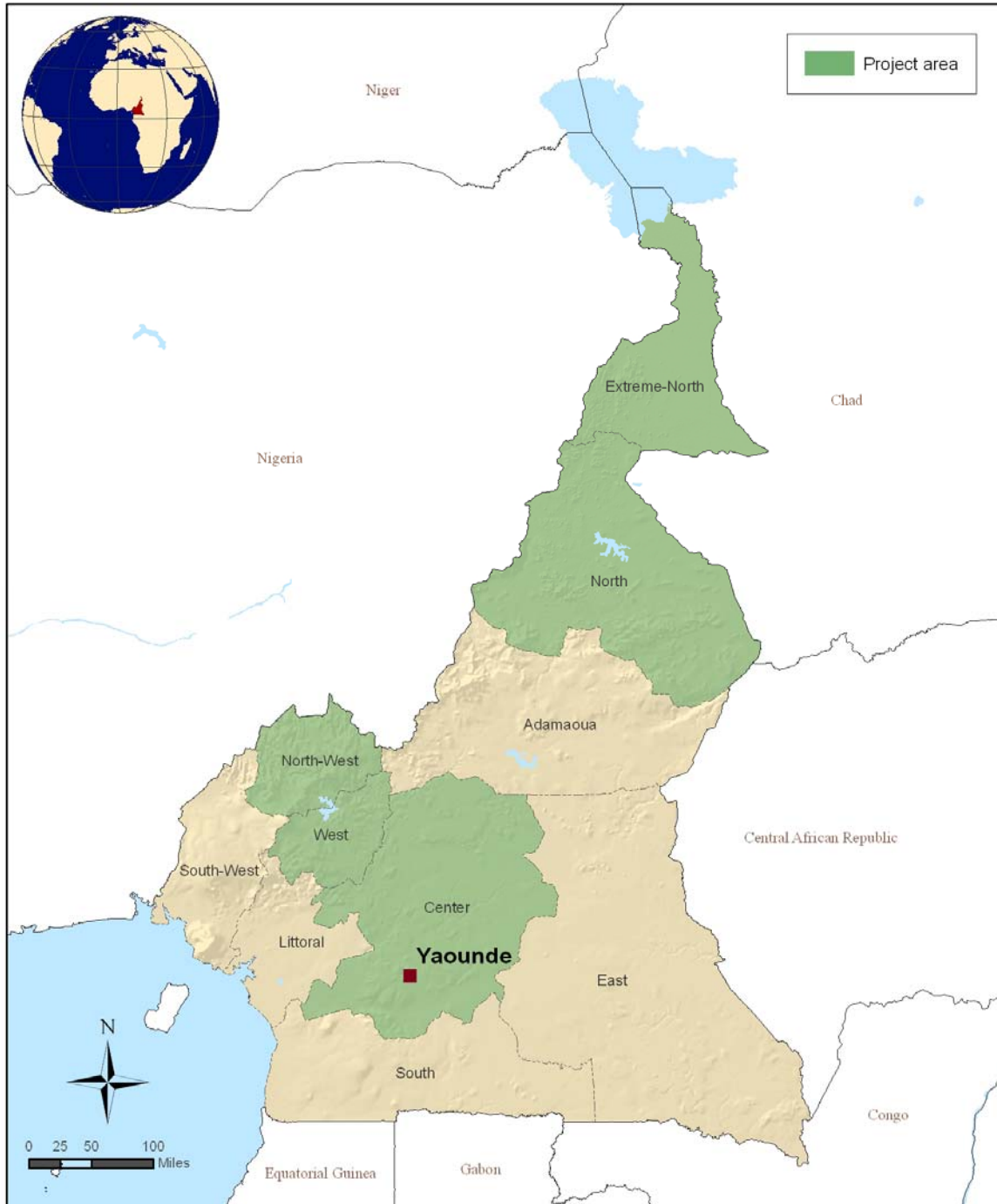
Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République du Cameroun pour le projet d'appui au développement de la microfinance rurale, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du projet

The Republic of Cameroon

Rural Microfinance Development Support Project (PADMIR)



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Cameroun

Projet d'appui au développement de la microfinance rurale

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République du Cameroun
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et du développement rural
Coût total du projet:	22,5 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	8,3 millions de DTS (équivalent approximativement à 13,5 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	0,13 million de DTS (équivalent approximativement à 0,2 million d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an
Cofinanceur:	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Montant du cofinancement:	0,3 million d'USD
Contribution de l'emprunteur:	2,6 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires et des institutions de microfinancement:	5,9 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Proposition de prêt et de don à la République du Cameroun pour le projet d'appui au développement de la microfinance rurale

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Face au taux élevé de chômage en milieu urbain, un nombre croissant de jeunes décident de rester dans les zones rurales pour se lancer dans des activités productives, qu'il s'agisse d'agriculture ou d'autres secteurs. Toutefois, faute d'un accès à des services financiers, la grande majorité de ces jeunes sont dans l'incapacité d'entreprendre et de maintenir de telles activités. Le présent projet se propose de remédier à cette situation.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Cameroun un prêt d'un montant de 8,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,5 millions d'USD), à des conditions particulièrement favorables, et un don d'un montant de 0,13 million de DTS (équivalant approximativement à 0,2 million d'USD) pour contribuer au financement du projet d'appui au développement de la microfinance rurale. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République du Cameroun au titre du SAFP est de 13,530 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFP (2007-2009).

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. En avril 2006, le Cameroun a atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et a rempli les conditions requises pour bénéficier de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. En conséquence, le risque de surendettement est faible.

Flux de fonds

5. Les fonds du prêt et du don du FIDA seront versés sur un compte spécial, et ensuite sur deux comptes de projet. Durant les six années d'exécution, les fonds du prêt et du don seront décaissés sur la base des plans de travail et budgets annuels et seront déposés sur des comptes bancaires ouverts par le gouvernement auprès d'une banque commerciale agréée par le FIDA.

Modalités de supervision

6. Le FIDA sera responsable de la supervision et de l'administration du prêt.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du financement du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) les prestataires de services seront choisis par voie d'appel d'offres et les achats de biens et services seront effectués conformément aux Directives du FIDA pour la passation des marchés; et ii) le personnel du projet sera recruté sur concours et le renouvellement du contrat sera fonction d'une évaluation annuelle de la performance.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Les principaux groupes cibles, qui vivent dans les provinces du Centre, de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest et de l'Ouest, sont composés: i) de petits agriculteurs ayant un accès limité aux intrants et aux technologies en raison des difficultés rencontrées pour accéder à des services financiers adaptés; ii) de jeunes – en particulier les femmes qui, malgré la charge de travail et les contraintes financières qui pèsent sur elles, entreprennent de nombreuses activités économiques; et iii) de microentreprises rurales engagées dans des activités de transformation, de stockage, de transport et d'artisanat.

Méthode de ciblage

10. Conformément à la politique du FIDA en matière de ciblage, le projet appliquera une stratégie à deux niveaux comportant un ciblage géographique et un ciblage social. Le premier sera axé sur les provinces précitées, où l'incidence de la pauvreté est relativement élevée. Dans ces provinces, un réseau d'institutions de microfinancement (IMF), dont les groupes cibles sont membres ou clients potentiels, sera sélectionné afin de renforcer son aptitude à répondre aux besoins de ces groupes.

Participation

11. La participation des groupes cibles se fera essentiellement par l'intermédiaire des IMF consolidées dans le cadre du projet. Les capacités du personnel de gestion des IMF seront renforcées grâce à une formation destinée à garantir une bonne gouvernance. Par ailleurs, les membres du groupe cible qui utilisent les services des IMF bénéficieront d'une formation qui leur donnera les moyens de demander aux responsables des IMF de rendre compte de la performance et des résultats.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. L'objectif général du projet est de réduire la pauvreté, d'accroître les revenus et d'améliorer les moyens de subsistance du groupe cible. Son objectif spécifique est de renforcer durablement l'accès à des services financiers efficaces: i) en créant un climat encore plus favorable à la microfinance; et ii) en facilitant l'accès des groupes cibles à des services financiers adaptés à leurs besoins.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Le projet s'attachera à rendre le cadre politique et institutionnel encore plus favorable afin de permettre une mise en place efficace et durable de services financiers ruraux. En vue de garantir le développement et la supervision effective des IMF, les capacités des organes ci-après seront renforcées: i) l'Association nationale des établissements de microfinance du Cameroun (ANEMCAM); ii) les organismes du Ministère des finances chargés de la mise en place et de la réglementation des IMF; iii) le Comité national de la microfinance; et iv) des services spécialisés au sein du Ministère de l'agriculture et du développement rural.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le projet est en harmonie avec le Cadre stratégique du FIDA 2007-2010 et fait écho à l'objectif stratégique qui consiste à garantir que les populations rurales pauvres aient plus facilement et plus durablement accès à une large gamme de services financiers afin de les aider à couvrir les besoins de leurs activités productives et de leur famille. Par ailleurs, il est conforme aux principes et aux approches sous-tendant les politiques du FIDA, en particulier s'agissant de la politique en matière de finance rurale.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le projet est en harmonie avec le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, notamment avec l'objectif stratégique portant sur le renforcement de la croissance économique à travers la diversification, le développement du secteur privé et l'amélioration de la gouvernance et du cadre institutionnel. S'inscrivant dans le droit fil de la stratégie gouvernementale de développement du secteur rural, il prend également en compte la nécessité de mettre en place des services financiers ruraux.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Le projet sera exécuté en étroite collaboration avec d'autres partenaires du développement, y compris les réseaux et projets d'IMF financés par le gouvernement, ainsi qu'avec des projets financés par la communauté des donateurs – Union européenne, Banque islamique de développement et Agence française de développement notamment. Dans une optique de synergie et de complémentarité de toutes les activités, les partenaires du développement et la communauté des donateurs seront régulièrement consultés en vue de maximiser l'impact du projet.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet comprend trois composantes principales: i) amélioration de l'environnement de la microfinance (8% du prêt); ii) renforcement de l'accès aux services de microfinancement en milieu rural (73%); et iii) coordination et gestion du projet (19%).

Catégories de dépenses

18. Le coût total du projet s'élève à 22,5 millions d'USD. Les catégories de dépenses du prêt proposé sont au nombre de sept: i) travaux de génie civil; ii) véhicules; iii) équipement et matériel; iv) prestataires de services, formation, études et assistance technique; v) activités liées à l'innovation et aux subventions; vi) coûts opérationnels: salaires et indemnités, et coûts de maintenance et de fonctionnement; et vii) fonds non alloués.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. L'organisme chef de file sera le Ministère de l'agriculture et du développement rural. Outre des prestataires de services publics et privés et des ONG, les principaux partenaires d'exécution seront le Ministère des finances, la Banque des États de l'Afrique centrale (banque centrale), l'ANEMCAM, le Comité national de la microfinance, le réseau des IMF et les organisations paysannes.

Responsabilités en matière d'exécution

20. L'unité de coordination et de gestion du projet aura son siège à Yaoundé et une antenne à Maroua dans la province de l'Extrême-Nord. Elle sera dotée de l'autonomie administrative et financière et supervisera la mise en œuvre d'activités telles que le suivi-évaluation. Elle collaborera en outre avec les principaux partenaires d'exécution et prestataires de services.

Rôle de l'assistance technique

21. Des experts nationaux et internationaux fourniront au projet une assistance technique. Par ailleurs, le projet bénéficiera d'une assistance technique nationale pour la réalisation d'études et la formation des IMF. Des experts techniques, recrutés aux niveaux national et international pour une durée de cinq ans par voie de concours, donneront des orientations pour l'utilisation efficiente des ressources financières et l'adaptation des services financiers aux besoins des populations rurales pauvres.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Le projet conclura avec les réseaux d'IMF des contrats fondés sur la performance visant à définir la nature de l'assistance et les résultats escomptés. Le projet passera également des contrats avec des prestataires de services – cellules de réflexion et ONG – pour la fourniture d'une assistance technique spécialisée s'agissant de la formation du personnel et des responsables des IMF.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le prêt et le don du FIDA s'élèvent respectivement à 13,5 millions d'USD (60,0%) et 0,2 million d'USD (0,9%). La contribution du gouvernement se montera à 2,6 millions d'USD (11,6%) et celle des bénéficiaires et des institutions de microfinancement à 5,9 millions d'USD environ (26,2%). Le Programme des Nations Unies pour le développement devrait apporter une contribution de près de 0,3 million d'USD (1,3%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

24. Les avantages générés par le projet seront: i) l'amélioration de l'accès aux services financiers, et donc l'augmentation de l'épargne et du crédit; ii) l'accroissement des investissements dans des activités productives afin de diversifier les activités rémunératrices et d'augmenter les revenus des populations rurales pauvres; iii) la création d'emplois en milieu rural; iv) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle; et v) l'amélioration du statut des femmes du fait de leur participation à la gestion des IMF.

Viabilité économique et financière

25. Il est difficile de déterminer par avance la viabilité économique et financière dérivant de l'amélioration de l'accès aux services financiers. Cependant, les résultats de l'analyse font état d'un taux de rentabilité économique d'environ 16%, taux qui peut être jugé satisfaisant étant donné la prudence des hypothèses de base. La valeur économique nette actuelle, sur la base d'un coût d'opportunité du capital de 12%, est estimée à 2,3 millions d'USD.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. S'agissant de la gestion des savoirs, le projet adoptera une approche globale. Il organisera des ateliers annuels réunissant toutes les parties concernées par le microfinancement au plan national, en vue d'un échange d'expériences et de savoirs. Par ailleurs, les résultats d'études portant sur des thèmes spécifiques, réalisées sous l'égide du Comité national de la microfinance et de l'ANEMCAM, seront partagés avec les parties prenantes tandis que les succès du projet seront communiqués aux autres projets de microfinancement par le biais du réseau FIDAFRIQUE¹. Le projet organisera des missions d'échange afin de permettre aux responsables de l'ANEMCAM de tirer les enseignements de l'expérience de pays dotés de réseaux d'IMF plus solides.

Innovations en matière de développement

27. Les aspects novateurs du projet sont notamment: i) l'appui fourni aux IMF pour que celles-ci adoptent des technologies modernes afin de mettre leurs services à la disposition des populations rurales pauvres; ii) le renforcement de la synergie entre les IMF et les banques commerciales, une fois que la performance et la gouvernance des IMF auront été améliorées; iii) la mise en place d'un environnement réglementaire pour les IMF et l'appui au renforcement des capacités du Ministère des finances; et iv) les efforts déployés afin de promouvoir la collaboration entre les IMF,

¹ Réseau accessible sur Internet des organisations et des projets consacrés à la lutte contre la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre.

les institutions du secteur public et les projets existants par l'intermédiaire d'organisations nationales et provinciales.

Approche d'élargissement

28. Les interventions sur le terrain démarreront dans les provinces du Centre, de l'Extrême-Nord et de l'Ouest en vue de générer des résultats positifs que le projet pourra ensuite transposer dans les provinces du Nord et du Nord-Ouest. Cette stratégie permettra de tester des modèles et des produits afin que le réseau d'IMF puisse être relié aux banques commerciales. Elle contribuera également à la création d'un réseau solide de prestataires de services expérimentés susceptibles de collaborer plus facilement avec les IMF dans d'autres provinces.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Le projet est confronté à trois risques majeurs: i) la mauvaise gouvernance au niveau du projet; ii) le manque de prestataires de services qualifiés en mesure d'aider le projet à offrir aux IMF les connaissances techniques nécessaires; et iii) la création d'une banque de développement agricole susceptible de faire concurrence aux IMF. Pour faire face au premier risque: i) de fréquentes missions de supervision technique seront effectuées afin d'identifier les problèmes pressants de manière à pouvoir y remédier; ii) des examens trimestriels de la gestion financière seront réalisés afin de déceler tout problème administratif, financier ou de gestion; iii) un suivi étroit des activités de gestion sera opéré par le biais de l'assistance technique; et iv) un logiciel financier et comptable sera utilisé dans une optique de renforcement de la transparence et de l'efficacité. Le deuxième risque sera atténué en faisant appel, le cas échéant, à une assistance technique internationale. Quant au troisième risque, il est limité dans la mesure où la banque de développement ne sera pas opérationnelle avant plusieurs années et où l'ANEMCAM sera consultée au moment de sa création.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie C car il n'aura vraisemblablement aucun impact négatif sur l'environnement. En conséquence, une évaluation environnementale de grande envergure n'est pas nécessaire.

K. Durabilité

31. Le projet accorde la priorité à l'amélioration de la viabilité des IMF participantes et au développement des institutions publiques afin d'instaurer un environnement favorable à la microfinance pour les opérations des IMF. À cet égard, le projet sélectionnera les IMF sur la base de critères objectifs prenant en compte les cibles, les étapes clés et la performance, lesquels feront l'objet d'un suivi minutieux.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de financement entre la République du Cameroun et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République du Cameroun est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Cameroun un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (8 300 000 DTS) venant à échéance le 15 août 2048 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Cameroun un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à cent trente mille droits de tirage spéciaux (130 000 DTS) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié

(Négociations conclues le 2 août 2008)

Mesures en matière de gestion des pesticides

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun (le Gouvernement) s'engage à se conformer au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide classé très dangereux ou dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

Suivi et évaluation

2. Le système de suivi-évaluation repose sur un suivi interne permanent, des évaluations internes et externes périodiques et les missions de supervision mandatées par les bailleurs de fonds et par les départements ministériels concernés. Le responsable du suivi-évaluation, avec l'appui des autres cadres de l'unité de coordination du projet (UCP), est chargé des activités de suivi et d'évaluation du projet, y compris la rédaction des rapports. Avec l'appui de consultants nationaux et internationaux, il définira et mettra en place le système de suivi-évaluation. Il définira les indicateurs de performance du projet, les indicateurs de résultats physiques et financiers et les indicateurs d'impact, la périodicité des opérations de suivi, la méthode de collecte des informations et des données, les méthodes et supports de leur diffusion et de leur utilisation. Le système de suivi-évaluation mettra un accent particulier sur le suivi-évaluation participatif en vue de renforcer la responsabilisation des instances locales. Les résultats du suivi-évaluation seront diffusés aux bénéficiaires, aux partenaires et aux opérateurs, afin de faciliter la coordination du projet, de mieux impliquer les bénéficiaires et d'améliorer la mise en œuvre du projet.

Exemption de taxes

3. Le Gouvernement exempte de toutes taxes les importations et les acquisitions et la fourniture de biens et services financés par le prêt.

Assurance du personnel du projet

4. Le Gouvernement assure le personnel de l'UCP contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur son territoire.

Recrutement

5. Le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes aux postes à pourvoir dans le cadre du projet.

Création de comités de concertation

6. Le Gouvernement veillera à la création de comités de concertation provinciaux dans chaque province d'intervention du projet par l'entremise du projet d'appui à la maîtrise d'ouvrage financé par la coopération française.

Fonds de contrepartie

7. Le Gouvernement inscrit les fonds de contrepartie du projet au budget 2009 pour la première année.

Véhicules

8. Une fois le personnel de l'UCP recruté, le Gouvernement met à la disposition de l'UCP un véhicule préalablement affecté au projet d'appui au programme national de microfinance (PPMF) financé par le FIDA.

Logiciel de comptabilité

9. Un logiciel de comptabilité sera installé au sein de l'UCP pour lequel le personnel de projet a reçu une formation sur son utilisation.

Fraude et corruption

10. Le Gouvernement portera sans délai à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude ou corruption en relation avec l'exécution du projet.

Suspension

11. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don, quand l'un des faits suivants se produit:
- a) À la date prévue pour l'entrée en vigueur de l'accord de financement ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de financement n'a pas pris effet.
 - b) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles.
 - c) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.
 - d) Le manuel de mise en œuvre ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, ou a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le projet.
 - e) Les recommandations formulées dans le cadre de l'examen à mi-parcours ou des missions de supervision n'ont pas été mises en œuvre dans le délai prévu à la satisfaction du FIDA.

Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit

12. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six (6) mois suivant le délai de six (6) mois prévu dans l'accord de financement.

Conditions préalables aux décaissements du prêt et du don

13. a) Le prêt ne sera décaissé, sur l'ensemble des catégories, qu'une fois que les conditions suivantes auront été satisfaites:
- i) Le programme de travail et budget annuel comprenant un plan de passation de marchés pour les premiers 18 mois a été dûment approuvé par le MINADER (l'agent principal du projet) et par le FIDA.
 - ii) Le manuel de mise en œuvre, comprenant les procédures administratives, de passation de marchés et comptables et financières a été approuvé par le FIDA.
 - iii) Le coordonateur de projet et le responsable administratif et financier, le responsable microfinance national et le responsable microfinance de l'antenne nord et extrême-nord, le comptable et le responsable de la programmation, du suivi-évaluation et de la diffusion des connaissances ont été sélectionnés et les candidatures sélectionnées ont été approuvées par le FIDA.
 - iv) Le cabinet chargé d'apporter un appui administratif, financier et à la passation de marchés a été sélectionné à la satisfaction du FIDA.
- b) Le don ne sera décaissé qu'une fois que l'assistance technique internationale aura été sélectionnée et approuvée par le FIDA selon les modalités définies à l'accord de financement.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

14. L'accord de financement entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
- a) Le comité national de pilotage et l'UCP ont été créés.
 - b) Le coordonateur de projet et le responsable administratif et financier ont été sélectionnés et les candidatures sélectionnées ont été approuvées par le FIDA.
 - c) Le compte spécial et le compte de projet ont été ouverts et les fonds de contrepartie ont été déposés.
 - d) L'assistance technique internationale prévue au projet a été sélectionnée avec l'approbation du FIDA.
 - e) Un avis juridique favorable, délivré par l'autorité compétente sur le territoire du Gouvernement et acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis par le Gouvernement au FIDA.

Key reference documents

Country reference documents

1. République du Cameroun, Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), avril 2003
2. Ministère des affaires économiques, de la programmation et l'aménagement du territoire, Rapport d'étape de mise en oeuvre du DSRP, Avril 2003-Mars 2004
3. Institut national de la statistique (INS), Annuaire statistique du Cameroun 2004
4. Ministère de l'économie et des finances (MEF), Comité national de la microfinance (CNMF), Atelier national de concertation sur la mise en œuvre de la politique nationale de microfinance au Cameroun (Kribi, Cameroun, 28-30 juin 2004), Rapport des travaux, Proposition de plan d'actions, décembre 2004
5. Ministère de l'économie et des finances (MEF), Direction générale du trésor et de la coopération financière et monétaire, Projet d'appui au programme national de microfinance (PPMF), Evaluation Study of the Microfinance Sector in Cameroon, May 2007
6. Ministère des finances, Projet d'appui au programme national de microfinance (PPMF), Rapport d'achèvement du projet, version finale, ADIN, novembre 2007
7. Ministère des investissements publics aménagement du territoire (MINPAT), Études socio-économiques régionales 2000: rapports par région (10) et synthèse des indicateurs socio-démographiques économiques, mars 2001
8. Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER), Stratégie de développement du secteur rural (SDSR), Synthèse du volet agriculture et développement rural, juillet 2006
9. Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER), Etats de sorties et fiches de projets de la banque de données de la cellule des projets et programmes.
10. Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER), Comité de pilotage du PSAE, Cellule opérationnelle, Compte rendu de la 1^{ère} session du comité de pilotage du Programme sectoriel agriculture élevage (PSAE), novembre 2007
11. Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER)/Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA), Programme Amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales (ACEFA), version finale, mai 2007
12. Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER)/Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA), Programme d'appui à la maîtrise d'ouvrage des administrations du secteur rural (AMO), version finale, avril 2007
13. Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat (MINPMEESA), Programme d'appui à la création et au développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse (PACD/PME), juin 2007
14. Ministère de la condition féminine, Projet d'appui à l'entrepreneuriat féminin (PAPEF), août 2004

IFAD reference documents

15. Project design document (PDD) and key files, March 2008
16. PPMF Completion Report (2007)
17. Cameroon COSOP (2007)
18. IFAD Strategic Framework 2007-2010
19. PADDC Appraisal Report (2002)
20. PNDRT Appraisal Report (2003)
21. IFAD Decision Tools for Rural Finance (2003)
22. IFAD Policy on Rural Finance (2000)
23. IFAD Policy on Targeting
24. Various Learning Notes (Gender; Project targeting; Rural finance; Designing for implementation; Monitoring and evaluation; and Sustainability)

25. Administrative Procedures on Environmental Assessment
26. IFAD, Projet d'appui au programme national de microfinance (PPMF), Mission de revue à mi-parcours, Rapport provisoire, octobre 2006

Other miscellaneous reference documents

27. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Plan d'action du Programme pays 2008-2012 entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le PNUD, document final, non daté
28. Établissements de microfinance (EMF)/réseaux d'EMF partenaires potentiels tels que CamCCUL, CVECA/MIFED, MC2/ADAF, Crédit du Sahel, SOS Women, etc.: rapports d'activités, rapports financiers, rapports audits, informations extraites des systèmes d'information et de gestion des EMF, documents de politique de crédit, organigrammes, etc.
29. United Nations Capital Development Fund (UNCDF), Building Inclusive Financial Sectors in Africa (BIFSA), Grant agreement between IFAD & UNCDF, Annual Work Plan 2008, March 2008
30. World Bank, Interim Strategy Note (ISN) for the Fiscal Year FY 08/09, report 37897-CM, November 9, 2006
31. International Monetary Fund (2008). Cameroon: Poverty Reduction Strategy Paper-Progress Report-Joint Staff Advisory Note

Logical Framework

Narrative summary	Performance indicators	Means of verification	Assumptions and risks
<p>Goal: Contribute to poverty reduction, increased incomes, enhanced food security and improved living conditions of the target populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Index of households' goods - Nutritional situation of children under 5 years 	<ul style="list-style-type: none"> - Baseline studies and surveys - PRSP studies and surveys - Project completion report - Final evaluation report 	<ul style="list-style-type: none"> - Stable socio-political and economic context - Complementarity with other national and sectoral programmes and projects - Coherent policies for financing rural populations
Components and outputs			
<p>1. Improve the enabling rural microfinance environment</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ANEMCAM has designed a handbook on good behaviour and deontology for MFIs - ANEMCAM participates in the approval and exclusion of MFIs - Number of legislative, accounting, fiscal and regulatory texts issued on rural microfinance and published on the MINFI website - Number of meetings and activities to disseminate the above-mentioned texts to MFIs - The National Microfinance Committee has issued an action plan for the development of rural microfinance 	<ul style="list-style-type: none"> - ANEMCAM activity report and minutes of meetings - Monitoring reports of MINADER and MINFI - Activity reports of MINFI - ANEMCAM activity report, as well as midterm review and completion reports - Activity report of National Microfinance Committee, as well as midterm review and completion reports 	<ul style="list-style-type: none"> - The capacity of ANEMCAM is strengthened - Members of ANEMCAM pay their dues - The National Microfinance Committee holds regularly its meetings financed by Government and it plays its role - MINFI receives needed resources to finance its activities
<p>2. Improve access of the target groups to financial services adapted their needs in a sustainable and cost-effective manner</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Number of MFIs operating in rural areas has increased - Number of MFIs strengthened with equipment and training - The volumes of savings and credits have increased (disaggregated by gender) - Number of types of credit and saving proposed to target groups. - Number of members and borrowers of existing and new MFIs has increased (disaggregated by gender) - Increase in the repayment rate of loans - Increase in the volume of refinancing from commercial banks 	<ul style="list-style-type: none"> - Activity report of ANEMCAM and project M&E - Project supervision, midterm review and M&E reports - Activity reports of MFIs strengthened and database of MFIs - Activity reports of MFIs strengthened and project M&E report - Activity reports of MFIs strengthened and project M&E - Activity reports of MFIs strengthened and project M&E - Activity reports of MFIs, commercial banks and project M&E 	<ul style="list-style-type: none"> - Membership conditions and financial products are adapted to the needs of the target groups - MFIs adapt to the needs of the target groups - Service providers exist and their service is of good quality - Good cooperation between MINADER and MINFI - Staff of PMU is selected on the basis of established criteria